



ACTIF (en milliers de dirhams)

ACTIF	31/12/2022	31/12/2021
1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	41	129
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	179	303
. A vue		
. A terme	179	303
3. Créances sur la clientèle	16.739	20.679
. Crédits à la consommation	272	232
. Crédits à l'équipement		
. Crédits immobiliers	2.106	2.269
. Autres crédits	14.361	18.178
4. Créances acquises par affacturage		
5. Titres de transaction et de placement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
. Titres de propriété		
6. Autres actifs	175.581	181.537
7. Titres d'investissement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
8. Titres de participation et emplois assimilés	17.534	17.534
9. Créances subordonnées		
10. Immobilisations données en crédit-bail et en location	12.330.306	11.616.846
11. Immobilisations incorporelles	2.933	3.024
12. Immobilisations corporelles	20.589	55.326
Total de l'Actif	12.563.901	11.895.378

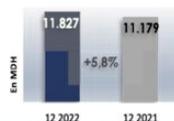
PASSIF (en milliers de dirhams)

PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	8.272.561	7.254.397
. A vue	903.521	864.571
. A terme	7.369.040	6.389.825
3. Dépôts de la clientèle	135.927	102.796
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	135.927	102.796
4. Titres de créance émis	2.491.097	3.017.021
. Titres de créance négociables	2.491.097	3.017.021
. Emprunts obligataires		
. Autres titres de créance émis		
5. Autres passifs	424.004	366.281
6. Provisions pour risques et charges	211.952	176.267
7. Provisions réglementées		
8. Subvent*, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
9. Dettes subordonnées		
10. Ecart de réévaluation		
11. Réserves et primes liées au capital	415.158	415.158
12. Capital	138.418	138.418
13. Actionnaires. Capital non versé (-)		
14. Report à nouveau (+/-)	355.831	325.989
15. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
16. Résultat net de l'exercice (+/-)	118.952	99.051
Total du Passif	12.563.901	11.895.378



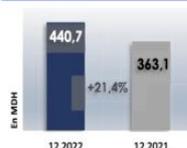
COMMUNICATION FINANCIERE

Le Conseil d'Administration de la Société Maghrébine de Crédit-bail « MAGHREBAIL », réuni le 16 Mars 2023 sous la présidence de Monsieur Azeddine GUESSOUS, a arrêté les comptes de l'exercice 2022 après avis sans réserve des Commissaires aux Comptes Fidaroc Grant Thornton et BDO Audit Tax Advisory.



Avec un encours net comptable de 11.827 MDHS, Maghrebail affiche une part de marché de 24,18% à fin Décembre 2022. Cet encours se répartit en 60% d'équipements et 40% de biens immobiliers.

PRODUIT NET



Le chiffre d'affaires de l'année 2022 marque une hausse de 3,2% et s'établit à 3.779 millions de dirhams hors taxes. Sur la même période, le produit net atteint 440,7 millions dirhams en augmentation de 21,4% par rapport à fin décembre 2021. Par ailleurs, les Charges générales d'exploitation ressortent à 86,3 millions de dirhams après 88,1 millions de dirhams un an plus tôt.

DOTATIONS AUX PROVISIONS DES CRÉANCES EN SOUFFRANCES



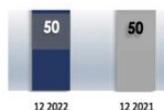
Au titre de l'exercice 2022, les dotations nettes aux provisions pour créances en souffrance s'établissent à 51,2 millions de dirhams contre 160,9 millions de dirhams une année auparavant. A cet effet, le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions se situe à 87,69% au titre de l'exercice 2022.

RÉSULTAT NET



Compte tenu d'une PRG dédiée à la couverture des secteurs à risque de 23,9 MDH, Maghrebail ressort avec un résultat net de 118,952 millions de dirhams en augmentation de 20,1% par rapport à fin décembre 2021.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDE



Le Conseil d'Administration propose de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, la distribution d'un dividende de 50 dirhams par action.

SA au capital de 138.418.200DH Siège social : 45, boulevard Moulay Youssef, Casablanca 2000 Téléphone 0522486500

HORS BILAN (en milliers de dirhams)

HORS BILAN	31/12/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS DONNES	723.821	673.303
1. Engag. de financement donnés en faveur d'étab. de crédit et assimilés	6.707	9.170
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	717.114	664.133
3. Engag. de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
5. Titres achetés à réméré		
6. Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS RECUS	1.347.155	1.148.900
7. Engag. de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
8. Engag. de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	1.347.155	1.148.900
9. Engag. de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
10. Titres vendus à réméré		
11. Autres titres à recevoir		

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGE (en milliers de dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
I.PRODUITS D'EXPLOITATION	3.982.044	3.790.535
1.Intérêts et produits assimilés sur opérat° avec les établissements de crédit		
2.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	5.396	323
3.Intérêts et produits assimilés sur titres de créance		
4.Produits sur titres de propriété	1.096	1.142
5.Produits sur immobilisations en crédit-bail	3.974.742	3.786.772
6.Commissions sur prestations de service	810	742
7.Autres produits		1.556
II.CHARGES D'EXPLOITATION	3.541.309	3.427.394
8.Intérêts et charges assimilés sur opérat° avec les établissements de crédit	246.290	231.311
9.Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle		
10.Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	83.056	103.047
11.Charges sur immobilisations en crédit-bail	3.208.446	3.089.154
12.Autres charges bancaires	3.518	3.882
III.PRODUIT NET	440.734	363.141
13.Produits d'exploitation non bancaire	3.130	4.574
14.Charges d'exploitation non bancaire	710	1.660
IV.CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	86.312	88.051
15.Charges de personnel	38.025	38.556
16.Impôts et taxes	2.745	1.860
17.Charges externes	41.618	40.730
18.Autres charges générales d'exploitation	1.778	2.166
19.Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	2.147	4.739

V.DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	265.725	233.562
20.Dotations aux provisions pour créances en souffrance	173.302	179.508
21.Pertes sur créances irrécouvrables		287
22.Autres dotations aux provisions	92.424	53.767
VI.REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	120.062	128.899
23.Reprises de provisions pour créances en souffrance	87.294	95.524
24.Récupérations sur créances amorties		
25.Autres reprises de provisions	32.767	33.375
VII.RESULTAT COURANT	211.178	173.342
26.Produits non courants	406	18.412
27.Charges non courantes	10.582	16.044
VIII.RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	201.002	175.709
28.Impôts sur les résultats	82.050	76.658
IX.RESULTAT NET DE L'EXERCICE	118.952	99.051
TOTAL PRODUITS	4.105.642	3.942.420
TOTAL CHARGES	3.986.689	3.843.369
RESULTAT NET	118.952	99.051

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



MAGHREBAIL S.A.
Rapport général des Commissaires aux Comptes
Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022
Mars 2023

Aux Actionnaires de la société
MAGHREBAIL S.A.
45, Boulevard Moulay Youssef
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société **MAGHREBAIL S.A.** (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **1.028.359.124,92 MAD** dont un bénéfice net de **118.952.07,01 MAD**.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **MAGHREBAIL S.A.** au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle

Risque identifié

Les immobilisations données en crédit-bail sont porteuses d'un risque de crédit qui expose **MAGHREBAIL** à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. **MAGHREBAIL** constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

L'évaluation de ces provisions, déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, requiert une part de jugement de la Direction notamment en matière d'identification des créances présentant des indices de souffrance et d'évaluation du montant de la provision à comptabiliser.

Au 31 décembre 2022, en sus des règles issues de la circulaire de Bank-Al-Maghrib, **MAGHREBAIL** a également constitué une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).

Au 31 décembre 2022, l'encours net des immobilisations données en Crédit-bail et en location simple s'élève à MMAD 12.330, après prise en compte de provisions pour un montant total de MMAD 1.488.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux immobilisations données en Crédit-bail ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit :

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par **MAGHREBAIL** et pris connaissance des principales conclusions du dispositif de gouvernance des risques de la société.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- Revoir la classification des créances relatives aux immobilisations données en crédit-bail ;
- Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance ;
- Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que,

individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux Actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 27 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton
7 International
194, Oued Esgouj - Casablanca
Tél : 05 22 34 48 93 - Fax : 05 22 29 68 71

Falçai MEKOUAR
Associé

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.
Membre du Réseau Grant Thornton
7 International
194, Oued Esgouj - Casablanca
Tél : 05 22 34 48 93 - Fax : 05 22 29 68 71
N° d'identification : 0015260400001

Moutai CHAOUKI
Associé

Pour accéder au RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2022 :

<https://www.maghrebail.ma/publication/2022/RAPPORT%20ANNUEL%202022.pdf>